



**Affiliez-vous
maintenant
à l'UKB !**

Kiné Variā news

**Convention
imposée et
acceptée...**

Panition : trimestriel - N°439 - Septembre 2022 - Editeur responsable : Yves Ralet - Avenue Georges Lemaitre 19 - 6041 Cosselies



**Les élections en kinésithérapie :
c'est déjà maintenant qu'il faut y penser !**

KINEQUICK



UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE

Dancez tout au long de votre journée avec KineQuick.
Parce qu'avec nous, vous pouvez facilement adapter
votre cabinet à votre volonté.

Cela rend votre administration vraiment un jeu d'enfant,
toujours et partout, y compris sur votre smartphone.
Ça fait plaisir à tout le monde, non ?



Faites des suggestions avec lesquelles
nous pouvons encore plus personnaliser
votre logiciel



Grâce à nos formations accréditées, vous
travaillerez rapidement et efficacement avec
KineQuick



Vous pouvez travailler avec les dernières
technologies eHealth

Pieter - Employé du service à la clientèle & back-office commercial

WWW.KINEQUICK.BE

**PROFITEZ
ENCORE PLUS!**

Ce qui vous donnera également le sourire :

Les remises dont vous pouvez bénéficier grâce à notre programme de parrainage. Demandez vite votre lien à un collègue.



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN, Frédérique DONNAY, Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN, Guy POSTIAUX, Yves RALET, André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 440
Décembre 2022 - 14.000 ex.
Parution décembre 2022

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
**Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies**



3 **Editorial**

Convention imposée et acceptée... par plus de 60% des kinésithérapeutes



5 **Actualités**

Les élections en kinésithérapie : c'est déjà maintenant qu'il faut y penser !



6 **Cotisations septembre 2022 - décembre 2023**

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

Avantages 2022 - 2023



7 **Actualités**

8 Démarcher des patients en 2022 ?

10 Succession

12 Depuis le 1^{er} juillet, modifications de la nomenclature

Statistiques de l'Inami

14 Tableau des versements pour le matériel de désinfection

16 Conférence : le pied neuro-orthopédique, des formes cliniques à la prise en charge
Jeudi 20 octobre 2022



17 - 22 **Formations SERK**

24 Petites annonces

Membre	N° de carte	Honoraires		Remboursements IMB	
		Montant	TVA	Montant	TVA
01	0101	20,00	1,80	18,20	1,64
02	0202	20,00	1,80	18,20	1,64
03	0303	20,00	1,80	18,20	1,64
04	0404	20,00	1,80	18,20	1,64
05	0505	20,00	1,80	18,20	1,64
06	0606	20,00	1,80	18,20	1,64
07	0707	20,00	1,80	18,20	1,64
08	0808	20,00	1,80	18,20	1,64
09	0909	20,00	1,80	18,20	1,64
10	1010	20,00	1,80	18,20	1,64
11	1111	20,00	1,80	18,20	1,64
12	1212	20,00	1,80	18,20	1,64
13	1313	20,00	1,80	18,20	1,64
14	1414	20,00	1,80	18,20	1,64
15	1515	20,00	1,80	18,20	1,64
16	1616	20,00	1,80	18,20	1,64
17	1717	20,00	1,80	18,20	1,64
18	1818	20,00	1,80	18,20	1,64
19	1919	20,00	1,80	18,20	1,64
20	2020	20,00	1,80	18,20	1,64

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

- 1 Depuis le 1^{er} juillet, nouvelle réglementation pour les IMC
- 2-3 Tableau nomenclature depuis le 01.07.2022
- 4 Tableau des honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris depuis le 01.07.2022



**DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES
PORTES OUVERTES 2022

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

10 SEPTEMBRE 2022
24 SEPTEMBRE 2022
08 OCTOBRE 2022
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

**Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

Convention imposée et acceptée ... par plus de 60% des kinésithérapeutes

Pourquoi est-elle passée ?

Vous avez d'abord une majorité de salariés (ou de faux indépendants) travaillant dans les organismes hospitaliers qui sont obligés d'y adhérer sous peine de licenciement.

Ensuite certains confrères et consœurs préfèrent la sécurité d'une convention avec ses avantages comme la prime à la formation (PQK), la prime informatique et le statut social (difficile à renoncer à 4 ou 6.000 euros).

Viennent aussi ceux qui rencontrent des difficultés à percevoir les tickets modérateurs de leurs patients qui malgré leurs faibles revenus ne sont pas bénéficiaires de l'intervention majorée de la mutuelle et devraient payer 25 % supplémentaires de leur poche.

Enfin, les prestataires qui possèdent une patientèle majoritairement composée de patients BIM, donc qui n'ont pas la possibilité de déroger aux honoraires de la convention.

Que reste-t-il ? Moins de 40 % qui n'ont pas tous ces problèmes et considérations. La solution serait que les 60 % de conventionnés ne soient jamais atteints alors la discrimination des -25 % ne pourrait s'appliquer et il n'y aurait plus de convention.

Mais alors l'INAMI pourrait comptabiliser les conventionnés par régions, provinces, et créer des majorités locales pour diviser les prestataires et ainsi mieux nous dominer.

Comme vous pouvez le constater un avenir serein n'est pas pour demain sauf si une majorité de membres de notre art de guérir rejoignent l'UKB et s'investissent dans la défense de notre profession.

L'UKB propose une alternative de défense professionnelle durable pour éviter d'être continuellement les dindons de la farce.

Voir les conditions pour être effectif et efficace dans une association de défense professionnelle.



Yves Ralet
Secrétaire Général



Depuis 1988, sans interruption, vous propose également cette année 2022-2023

— Acupuncture Energétique Chinoise —

- Une seule formation incluant :
Bases fondamentales de la M.T.C. - Acupuncture - Moxibustion - Tuina - Massage Chinois - Auriculothérapie Chinoise.
- Transmission correcte et complète de la tradition Chinoise.
- Mise en pratique dès la 1^{ère} année, intégrant plusieurs techniques traditionnelles et modernes (aiguilles, moxibustions, massages, fleur de prunier, laser, électrostimulation, cupping).
- Analyse et discussion de cas pratiques, rencontrés lors de votre activité professionnelle.
- Cours instruit en Europe, en phase avec les standards internationaux, reconnu par l'Université de Shanghai. Le curriculum chinois est la référence pour les instances officielles internationales (WFAS) et prépare directement au diplôme supérieur de la WFAS.
- La formation de base est dispensée en 3 années selon les critères de Shanghai, avec la participation de professeurs chinois de l'Université de Médecine Traditionnelle Chinoise et de Pharmacologie de Shanghai.
- Une année supplémentaire (Advanced Course) pour aboutir à l'examen final du «Qualification Examination Department of the World Federation of Acupuncture - Moxibustion Societies», à la qualification professionnelle de «Doctor of Acupuncture».
- Organisation de stages pratiques facultatifs dans les hôpitaux universitaires de Shanghai.
- Le certificat délivré par l'Europe-Shanghai College® of T.C.M. est signé par les Professeurs chinois.
- Le cours répond aux normes établies par l'ABADIC, Association Belge des Acupuncteurs Diplômés de Chine, reconnue légalement (www.acupuncture-abadic.be).

Dates 1^{ère} année académique 2022-2023 :

Jeudi 17 novembre 2022
Vendredi 18 novembre 2022
Samedi 19 novembre 2022
Jeudi 08 décembre 2022
Vendredi 09 décembre 2022
Samedi 10 décembre 2022
Jeudi 12 janvier 2023
Vendredi 13 janvier 2023
Samedi 14 janvier 2023
Jeudi 16 mars 2023
Vendredi 17 mars 2023
Samedi 18 mars 2023
Jeudi 27 avril 2023
Vendredi 28 avril 2023
Jeudi 22 juin 2023
Vendredi 23 juin 2023

Horaire :

09.00 - 16.00 h.
Possibilité de restauration sur place, sans perte de temps.

Lieu des cours :

Centre Sportif ULB - 2057, Chaussée de Wavre - B-1160 Bruxelles
(Proche de la station métro Hermann-Debroux et proche du Carrefour Leonard)
Possibilité de logement sur place : «Auberge des 3 Fontaines»

Participation aux frais :

2.199,00€ par année académique
Manuels inclus - Attestation fiscale

Inscription :

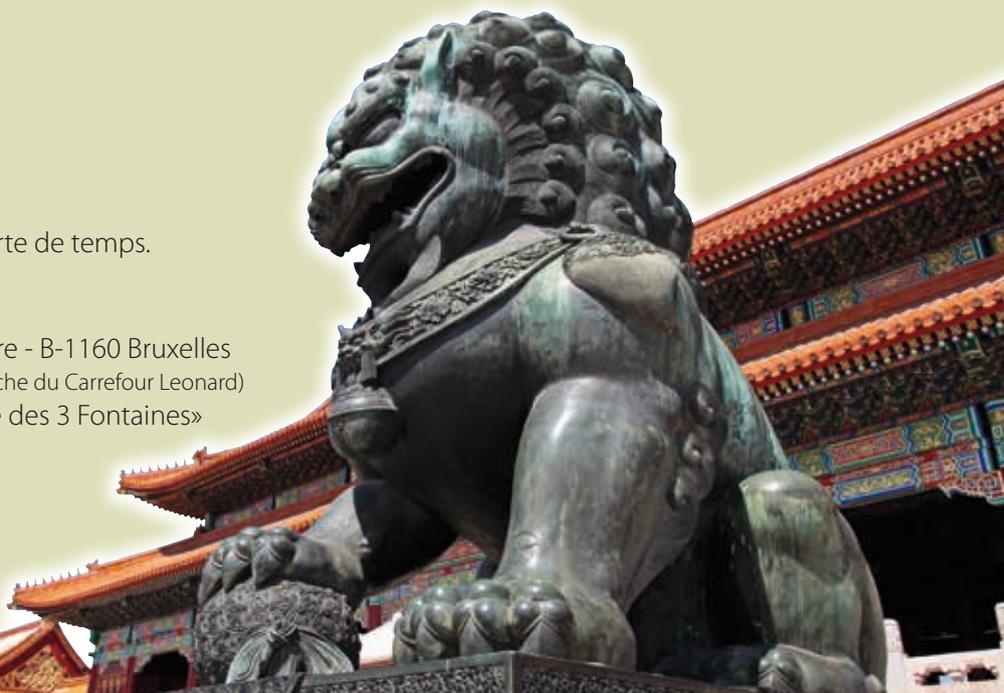
Par envoi de vos coordonnées complètes au secrétariat
E.S.C. of T.C.M.
62, Rue de Montmédy
B-6767 Lamorteau

Par virement de € 475, - au compte de l'ESC® of TCM
IBAN: BE22 0688 9756 2447 - BIC: GKCC BEBB

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions se font dans l'ordre de réception des acomptes. Virement du solde de € 1724, avant le 1^{er} octobre 2022.

Le secrétariat confirme votre inscription par mail.

Date limite des inscriptions : 30 octobre 2022





Les élections en kinésithérapie : c'est déjà maintenant qu'il faut y penser !

C'est un Arrêté Royal qui règle les élections en kinésithérapie. Elles se déroulent tous les 4 ans, les prochaines sont prévues en février 2024.

Que dit cet A.R. dans les grandes lignes :

Qu'il faut être reconnu comme kinésithérapeute et posséder un numéro d'agrément pour devenir membre d'une association.

Que les membres effectifs individuels des associations seront comptabilisés **à la fin de 2023**.

Que les membres effectifs **auront payé** une **cotisation minimum** au moins égale au montant accordé aux fonctionnaires ... 100 €.

Que l'association doit comptabiliser au moins **1.000 membres** pour être reconnue par l'INAMI.

Que l'association couvre au moins 2 régions du pays. L'UKB à sa majorité de membres à Bruxelles et surtout en Wallonie mais nous avons aussi quelques Néerlandophones qui ne sont pas d'accord avec la politique de défense actuelle.

Pour l'UKB, nous remplissons toutes les conditions sauf une : nous ne possédons pas encore les **1.000 membres** minimum imposés pour siéger dans les commissions de l'INAMI.

Ce qu'il faut constater :

A l'UKB, les cotisations des pensionnés sont inférieures à 100 euros donc ils ne peuvent rentrer dans la comptabilisation de l'INAMI.

Même constat pour les nouveaux diplômés.

Pour mettre en évidence nos 50 ans d'expérience dans la défense professionnelle nous exhortons nos 10.000 consœurs et confrères franco-germanophones à nous rejoindre en 2023 pour que la kinésithérapie soit enfin défendue correctement à tous les niveaux des instances dirigeantes de la Belgique.

L'union fait la force et l'UKB, la défense de la kinésithérapie.

Yves Ralet



FORMATION EN REEDUCATION POSTURALE GLOBALE (Philippe Souchard)

Cette formation sera étalée sur 2 années en 5 modules d'une semaine complète chacun

Voici les prochaines dates :

1^{ère} semaine : du 23 au 27 janvier 2023

2^e semaine : du 22 au 26 mai 2023

3^e semaine : du 04 au 08 septembre 2023

4^e semaine : du 04 au 08 décembre 2023

5^e semaine : du 11 au 15 mars 2024

Lieux :

4 premières semaines :

Haute Ecole Léonard de Vinci

Avenue E. Mounier, 84 - 1200 Bruxelles

5^e semaine : Namur

Coût de la formation : 660 eur/module

Intervention des chèques-formation de la Région Wallonne

1^{ère} semaine : Muriel André (kinésithérapeute spécialisée en RPG et Formateur adjoint de Philippe Souchard)

2^e semaine : Emanuele Di Ciaccio (kinésithérapeute spécialisé en RPG et Formateur adjoint de Philippe Souchard à Bologne)

3^e semaine : Emanuele Di Ciaccio

4^e semaine : Muriel André

5^e semaine : Ruben Fernandez (kinésithérapeute spécialisé en RPG et Formateur adjoint de Philippe Souchard à Madrid)

La description et toutes les informations :

Sur le site de Philippe Souchard : www.rpg-souchard.com et (ou) sur le site belge : www.kine-rpg.be



Renseignements et inscriptions :

Muriel André - Tél. : 0477 268 025 E-mail: murielandre.kine@yahoo.fr

Laurent Crickx et Benjamin Drabbe - Tél. : +32 771 17 43

(Haute Ecole Léonard de Vinci)

E-mail: formationcontinue.parnasseisei@vinci.be





Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

et recevez de nombreux avantages !



COTISATIONS SEPT 2022 à DEC 2023

- Ménage de kinés (2 x 120€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2021
- Membre diplômé en 2022
- Salarié
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé 2023

(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT ANNUEL

240 €
200 €
140 €
130 €
130 €
130 €
55 €
GRATUIT

ORDRE PERMANENT

60 €
50 €
35 €
32,50 €
32,50 €
32,50 €

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

**IBAN-BE92 7775 9181 1123
BIC-GKCCBEBB**

en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2023, ajouter NOM + Prénom

IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.

Contactez le secrétariat :

071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur liantis.be.

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB**.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.



Démarcher des patients en 2022 ?

Depuis le début de 2022, la loi précise qu'un prestataire de soins ne peut diffuser d'information ou de publicité tendant au «rabattage» de patients. Voyons ce que cela signifie exactement.

La loi. En vertu de la loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé (art. 31, §2, L. 22.04.2019, MB 14.05.2019), un prestataire de soins ne peut rendre publique que des informations professionnelles conforme à la réalité, objective, pertinente, vérifiable et scientifiquement fondées. Elles ne peuvent aussi inciter à pratiquer des examens ou des traitements superflus, ni avoir pour objectif de rabattre des patients.

Rien de neuf au niveau légal... L'article 31 précité et une des dispositions de la loi de 2019 qui est d'entrée **en vigueur le 1^{er} janvier 2022**. Son contenu n'a rien de novateur : c'est la répartition quasi intégrale d'une disposition légale préexistante sur la diffusion d'informations professionnelles, pour ne pas dire de publicité (article 64 66, L. 30.10.2018, MB 16.11.2018).

... mais bien du côté de la Cour constitutionnelle. Un recours en annulation de l'article 31 précité avait été introduit auprès de la Cour constitutionnelle, notamment à l'encontre du passage interdisant le rabattage de patients. La Cour a rejeté ce recours : les dispositions citées concernant la publicité sont maintenues intactes, ce qui implique qu'il

est bel et bien possible de fixer des limites à la diffusion de publicité (CC, 07.07.2021, 97/2021). La Cour a dans le même temps précisé la notion de rabattage et là, bonne nouvelle.

Une notion de stricte interprétation. Suivant la Cour constitutionnelle, il faut y donner une interprétation restrictive, en ce sens que l'interdiction ne porte que sur des activités agressives de recrutement. Il s'y attache donc une connotation clairement négative. De simples activités de recrutement non agressives sont donc bien admises, alors que ce point suscitait avant des discussions juridiques. *Ce qui est, ou non, trop agressif demeure toutefois une question de fait, comme disent les juristes...*

Bon à savoir. Le simple fait de recruter ne pose en principe plus non plus de problème déontologique. Le passage interdisant le rabattage a du reste disparu du nouveau code de déontologie médicale de 2018.

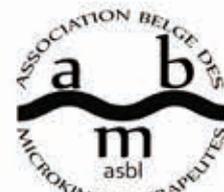
Il transparaît d'un arrêt de la Cour constitutionnelle sur une disposition d'une loi de 2019 que celle-ci n'interdit qu'un «recrutement agressif». Il est ainsi établi qu'un simple recrutement non agressif et en soi déontologiquement, mais aussi légalement admis.

Source : Indicator-Larcier publié dans Astuces & Conseils Business Database.

SE FORMER À LA

MICROKINÉSITHÉRAPIE

UNE AIDE EFFICACE POUR AIDER VOS PATIENTS À RETROUVER UN ÉQUILIBRE DE SANTÉ



L'ACTION DU MICROKINÉSITHÉRAPEUTE :

Entre ses mains il identifie les tissus en dysfonctionnement et les met en relation avec les étiologies responsables par une micropalpation sur des zones «cartographiées» grâce à l'embryologie et la phylogenèse. Il peut ensuite les stimuler de manière à ré-informer l'organisme pour déclencher les mécanismes auto-correcteurs spécifiques.

Formation réservée aux Kinésithérapeutes, aux Médecins et aux Ostéopathes (unif .)

La formation se déroule en 2 cycles de 4 stages théoriques de 2 jours + 4 stages pratiques de 1 jour

Pour plus d'informations : www.microkinebelgique.be > stages > modules 1^{er} degré
Début de la nouvelle session : stage A les 30/09/22 et 01/10/22.

Chaque stage est immédiatement utilisable dans la pratique quotidienne.

Un certificat de compétence en Microkinésithérapie est délivré

Tarifs 2022 - 2023 : 549€ par stage de 2 jours - 189 € par stage pratique de 1 jour (Possibilité de financement)

Contact : abmicrokines@gmail.com – 0475 92.79.39



DESMOTEC
Training & Rehab

Système d'entraînement innovant pour réhabilitation, prévention des blessures, renforcement musculaire et amélioration des performances.

L'entraînement par volant d'inertie s'inscrit parfaitement dans le développement actuel de 'l'exercice'. Plus spécifique, plus fonctionnel, plus rapide et moins encombrant.

Différentes versions pour chaque type de cabinet, pour tout budget.



INNOVANT

Desmotec V.PLUS by Pininfarina *pininfarina*

En savoir plus ? Une démonstration ?

Nos spécialistes vous renseignent avec plaisir. Démonstrations dans nos showrooms sur rendez-vous uniquement. Appelez notre service clientèle 089/510 550. Courriel : gymna@gymna.be

gymna
www.gymna.be

Succession :

conjoint et cohabitant légal survivant

Quelle différence ?

La qualité de conjoint implique le mariage.

La qualité de cohabitant légal peut être obtenue grâce à une déclaration de cohabitation légale faite à la commune, conjointement par les deux cohabitants. Elle implique d'être domiciliés à la même adresse. Il peut être mis fin à la déclaration de cohabitation légale par l'un des cohabitants, par une déclaration de cessation faite à la commune.

Les droits successoraux sont différents selon que l'on a la qualité de conjoint ou de cohabitant légal.

En effet, le conjoint survivant a des droits successoraux assez étendus.

En principe, en présence de descendants, le conjoint survivant héritera de l'usufruit de toute la succession du conjoint prédécédé. En l'absence de descendants, les droits du conjoint survivant sont encore étendus. Il bénéficie en outre de certains droits supplémentaires, comme l'usufruit successif, introduit par la réforme de 2018, qui octroie au conjoint survivant un droit d'usufruit sur les biens qui auraient été donnés par son conjoint, avec réserve d'usufruit.

Le cohabitant légal quant à lui ne bénéficie que de l'usufruit de l'habitation familiale et des meubles meublants (ou du droit au bail si les cohabitants sont locataires de l'habitation familiale). Il bénéficie également d'un usufruit successif, qui portera toutefois uniquement sur l'habitation familiale si celle-ci a fait l'objet d'une donation avec réserve d'usufruit.

Les droits du cohabitant légal se limitent à cela et si on souhaite les élargir, un testament est absolument nécessaire.

Par contre, conjoint survivant et cohabitant légal survivant bénéficient tous les deux des taux de droits de succession en ligne directe.

Une autre différence existe entre la qualité de conjoint ou de cohabitant légal. En effet, le conjoint survivant a la qualité d'héritier réservataire, contrairement au cohabitant légal survivant.

Le cohabitant légal survivant peut donc être privé de tous ses droits dans la succession du cohabitant légal prédécédé. Un testament est nécessaire pour cela également.

En ce qui concerne le conjoint survivant, ses droits successoraux peuvent être réduits par testament, mais pas au-delà d'une certaine limite, celle de ses droits réservataires. Ceux-ci sont doubles : d'une part, le conjoint survivant a droit, au minimum, à l'usufruit de la moitié de la succession et d'autre part, à l'usufruit de l'habitation familiale. Ces deux réserves pouvant se combiner.

Enfin, les cohabitants de fait (cohabitants entre lesquels il n'existe ni mariage, ni cohabitation légale), ne bénéficient d'aucun droit successoral légal dans la succession du cohabitant prédécédé. Un testament est donc nécessaire si l'on souhaite gratifier le cohabitant de fait. Attention toutefois que ce dernier ne pourra bénéficier, en tout cas en Région wallonne et à Bruxelles, des taux de droits de succession en ligne directe. Il sera considéré comme un étranger, pour lequel les droits de succession sont plutôt prohibitifs.

Source : Solis, Avocats
www.solislaw.eu
Rue Phocas Lejeune 8
B-5032 Isnes (Gembloux)





Vinci
Centre de
Formation continue

Visioconférence :

**LES MÉCANISMES
BIOMÉCANIQUES ET MUSCULAIRES
À L'ORIGINE DE LA SCOLIOSE
ET LES PROPOSITIONS DE TRAITEMENT**



**JEUDI
22/09/2022
20h-22h**

Emanuele Di Ciaccio

Formateur en RPG

www.kine-rpg.be



Prix : 5€

Inscription indispensable sur www.vinci.be
formation.continue@vinci.be

Nomenclature :

Prestations applicables depuis le 1^{er} juillet 2022

* Traitement dans le cadre du trajet de soins post-Covid-19

Code 400330 - Honoraires : 0,00

Intervention ambulante bénéficiaires **avec** régime préférentiel : 0,00

Intervention ambulante bénéficiaires **sans** régime préférentiel : 0,00

* Évaluation et/ou intervention kinésithérapeutique individuelle, dans laquelle l'intervention personnelle du kinésithérapeute par bénéficiaire a une durée moyenne globale de 30 minutes

Code 400035 - Honoraires : 26,10

Intervention ambulante bénéficiaires avec régime préférentiel : 26,10

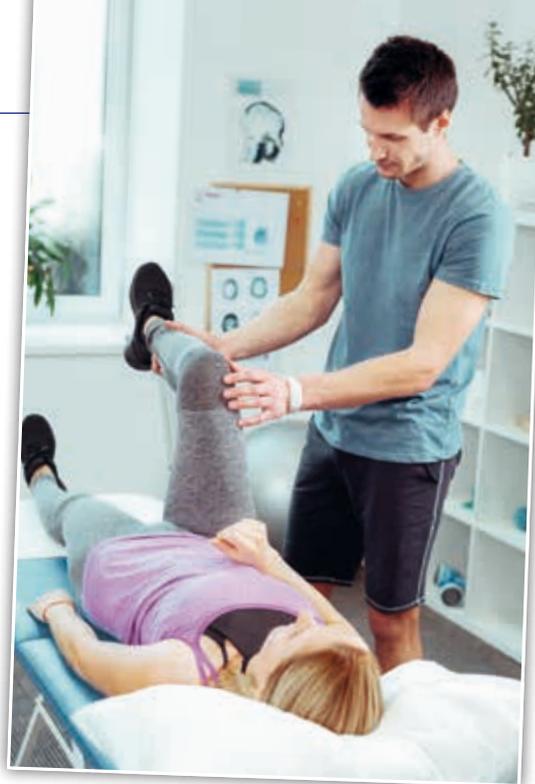
Intervention ambulante bénéficiaires sans régime préférentiel : 26,10

* Participation à une concertation d'équipe dans le cadre du suivi des patients post-Covid-19 pour un kinésithérapeute

Code 400212 - Honoraires : 20,00

Intervention ambulante bénéficiaires **avec** régime préférentiel : 20,00

Intervention ambulante bénéficiaires **sans** régime préférentiel : 20,00



Pour les patients hospitalisés atteints d'une pathologie lourde : nouvelle séance depuis le 1^{er} juillet 2022 :

Séance individuelle d'une durée minimum d'1 H se divisant en 2 périodes distinctes de traitement séparées d'au moins 3 H.

	Honoraires	Patients BIM		Patients NON BIM	
		Kiné conv	ou non	Kiné conventionné	Kiné non conv
562505 M 48	49,00	REMBT	TM	REMBT	TM
		47,62	1,38	45,12	3,88
					33,84 libre

NB : 2 périodes de traitement - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoire)

Nomenclature, à partir du 1^{er} septembre 2022

** Insertion d'un § à savoir le 3ter

Par "prestations effectuées au domicile du bénéficiaire" il faut entendre toutes les prestations effectuées au bénéficiaire à son domicile légal ou à tout autre lieu où il réside de manière provisoire ou séjourne momentanément

Source : * Circulaire OA n° 2022/249 du 07/07/2022

**moniteur Belge du 13/07/2022 - AR du 17/06/2022

Statistiques de l'Inami



En 2020, la Belgique comptabilisait 5.609 kinésithérapeutes de plus de 65 ans et 34.000 de moins de 65 ans ce qui faisait un total de 39.609 prestataires de soins.

Les kinésithérapeutes qui rentraient des attestations de soins durant cette année s'élevaient au nombre de 24.171.

Pour l'INAMI : le nombre de kinésithérapeutes pour 10.000 habitants était de 21,2 ?

Si je divise le nombre d'habitants (+/-11.000.000) par 24.171, je trouve un kinésithérapeute pour 455 habitants.

Fin 2021, 25.018 kinésithérapeutes rentraient des attestations de soins donnés sur les 41.885 prestataires enregistrés (5.972 de + de 65 ans et 35.313 de moins de 65 ans).

Pour l'INAMI la moyenne était de 21,8 kinésithérapeutes pour 10.000 habitants ; ma moyenne est d'un kinésithérapeute pour 440 habitants.

J'espère que les calculs pour l'acceptation ou le refus de la convention ont été effectués uniquement avec le nombre de Consoeurs et Confrères qui rentrent des ASD.

Depuis 2012, l'augmentation du nombre de kinésithérapeutes en moyenne par an est de 3,7 %.

Yves Ralet
Secrétaire Général

FORMATION HOLISTIQUE
POUR KINÉSITHÉRAPEUTES, OSTÉOPATHES, MÉDECINS,
CHIROPRACTICIENS, THÉRAPEUTES MANUELS.

TMA[®]
Thérapie Manuelle Analytique



THÉRAPIE MANUELLE ANALYTIQUE[®]

Anatomie palpatoire, thérapies de Cyriax, viscérales, crâniennes, neuro-dynamiques, fasciales, normalisations articulaires directes, techniques d'inhibition (Jones), crânio-sacrales, podo-posturales, orthokinésie et énergétiques (acupression).

CONTACT

www.kineformation.eu /  kiné Formation / jules.boone@skynet.be
Jules Boone : rue Moneau,133 B-5500 Falmignoul
Tél : (+32) 477 26 23 21

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42
Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !





Tableau des versements pour le matériel de désinfection

Périodes	Date limite de comptabilisation	Versement par patient	Max par mois (200 patients)
Du 04-05-2020 au 31-08-2020	31-10-2020	2,50 €	500 €
Du 01-09-2020 au 30-11-2020	31-01-2021	2,50 €	500 €
Du 01-12-2020 au 30-06-2021	31-08-2021	2,50 €	500 €
Du 01-07-2021 au 31-12-2021	28-12-2022	1,50 €	300 €
Du 01-01-2022 au 31-03-2022	31-05-2022	1,50 €	300 €

Les informations sont comptabilisées par les mutuelles suivant la réception, pour remboursement, des ASD durant les périodes définies ci-dessus.

Comme vous pouvez le constater, l'intervention a diminué à partir du 01-07-2021 et après le 31-03-2022 plus de nouvelle...



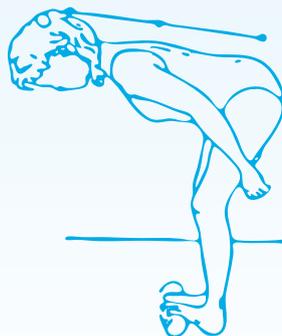
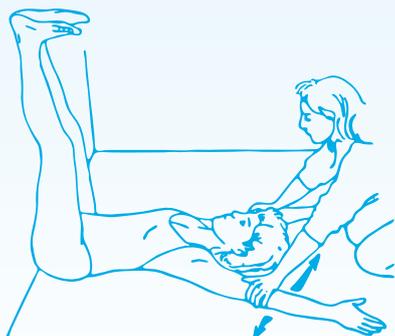
Le Stretching Global Actif de Philippe Souchard

Namur : 07-08-09 octobre 2022



Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** est une méthode originale d'étirement qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité, de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née de la méthode de «**REEDUCATION POSTURALE GLOBALE**» (PH. SOUCHARD) dont elle respecte tous les principes. Elle est appliquée dans le sport de haut niveau. Cette formation de 3 jours donne la capacité de diriger des groupes avec le respect de ces règles. Voir la description de la formation sur le site : www.andremuriel.be ou sur le site de l'association belge de RPG: www.kine-rpg.be



Prix : 500€
Les chèques-
formations
sont valables

Renseignements et inscriptions :

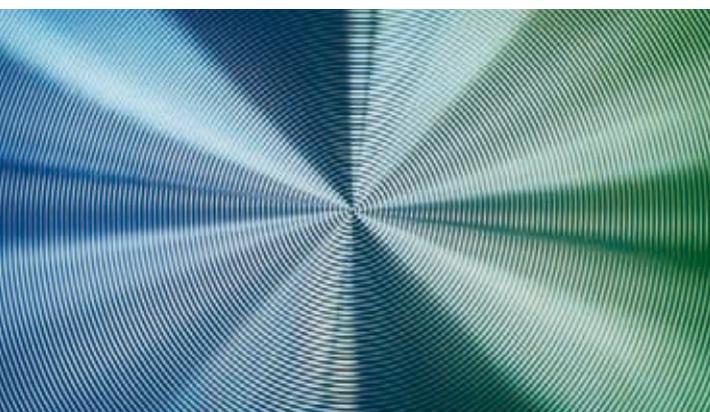
Muriel ANDRE • Tél. : 0477 26 80 25 • E-mail : murielandre.kine@yahoo.fr • Site : www.kine-rpg.be
ou sur le site de l'association: RPG Belgique - Site officiel de l'association belge de RPG® dans la rubrique agenda

Formation continue

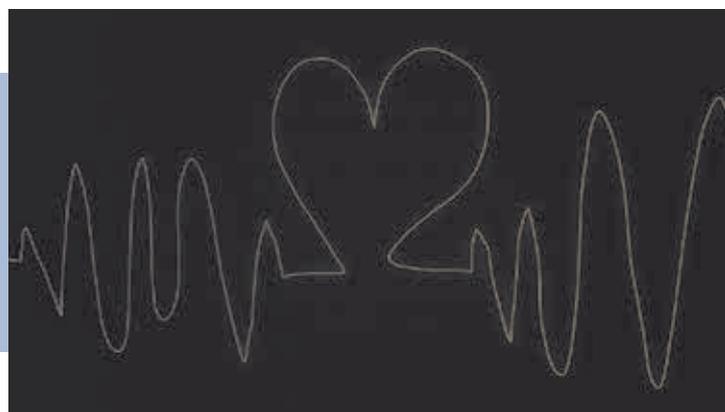
Continuez à vous **FORMER** avec l'**ULB-FSM** !



FACULTÉ
DES SCIENCES
DE LA MOTRICITÉ



Certificat d'Université
en Hypnose thérapeutique
du pôle santé



Module en Kinésithérapie
cardiovasculaire : exercices,
test à l'effort

Nos autres formations :

- › CU en Kinésithérapie neurologique
- › CU en Pathologies en milieu sportif
- › CU en Thérapie manuelle
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique
- › Formation en kinésithérapie de la main

CU : Certificat d'Université
CIU : Certificat Inter-Universités



<https://catalogue.helsci.be>

ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!

Parce que se former tout au long de sa carrière est important, ULB HeLSci est là pour vous !

En collaboration avec la Faculté des Sciences de la Motricité, nous vous proposons un large choix de formations.

INTÉRESSÉ·E ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.

helsci@ulb.be

<https://helsci.ulb.be>

Le pied neuro-orthopédique, des formes cliniques à la prise en charge

Jeudi 20 octobre 2022

La conférence a pour objectif la formation continue et les découvertes des nouvelles bonnes pratiques en kinésithérapie neurologique tant pour le bilan que pour les modalités thérapeutiques et objectifs réalistes

Progression de la maîtrise de connaissances de l'origine des symptômes, des distinctions entre eux, donc de l'expression clinique des diagnostics, et de l'application des bonnes modalités techniques à appliquer aux bons moments et à la bonne dose.

Intervenants :

Dr Yumiko Glibert – Dr Maxime Valet
Médecine Physique & Réadaptation au GHDC

Mr Sébastien Vanderlinden
Kinésithérapie & Neuro-Réhabilitation – Chercheur Freelance

Dates :

Jeudi 20 octobre 2022

Horaires :

Accueil à 19h30 - Début de la conférence à 20h00

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Prix :

Non membre UKB : 20€ - Membres UKB : 5€
Versement sur le compte SERK
IBAN : BE56 7785 9758 1588 - BIC : GKCCBEBB
Réf. : PIED20/10

Inscriptions obligatoires :

Secrétariat de la SERK
071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgb.be

**Conférence
en cours d'agrément PKQ**



les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Méthode McKenzie (module A)

douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques.

Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 960 €
- Avec chèques formation : 540 €
- Réf. MCK61 (module A)



Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be



PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des

Intervenant :

D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

14-15-16-17 septembre 2022

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h00

Samedi de 8h30 à 17h00

Lieu :

Hôtel l'Amandier
Avenue de Bouillon 70
6800 LIBRAMONT



Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Intervenant :
O. LEDUC, Ph. D.

Dates :
1^{er} séminaire : 08-09-10 septembre 2022
2^e séminaire : 30 septembre - 01 octobre 2022

Horaires :
de 9h à 17h

Lieu :
CAF
La Neuville 1
4500 TIHANGE

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèque-formation : 800 €
- Avec chèques-formation : 350 €
- Réf. CDL-27

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

Chèque
Formation



Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

coustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :
Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Kinésithérapeute

Dates :
06-07-08 octobre 2022

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES

Dates :
24-25-26 novembre 2022

Lieu :
Hôtel L'Amandier
Avenue de Bouillon 70
6800 LIBRAMONT

Horaires :
Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques formations : 720 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. CP-58 (Gosselies)
- Réf. CP-59 (Libramont)

Informations :
www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h

Chèque
Formation

Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un nouveau paradigme est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stétha-



Kinésithérapie du sport et Return to play

- Le contrôle moteur, le core stability statique et dynamique ;
- La diététique du sportif - base et RTP ;
- Le dopage, le handisport ;
- Les pathologies en course à pied, sports d'endurance et les protocoles de traitements et de réentraînements ;
- Le travail de l'agilité, la vitesse, la coordination, la pliométrie ;
- La progressivité de l'exercice en séance ou entraînement ;
- Analyse du cycliste, d'une saison en basketball de haut niveau, football, tennis, ... ;
- Protocoles actualisés des tendinopathies, pubalgies, Lésions myo-aponévrotiques, LCA, ... ;
- Cas pratiques et stages possibles (facultatif-hors Covid) en compétition de tennis, courses à pied, trails.

- Andrea Sighinolfi, Diététicien, Italie, Isokinetic Group, Ex FC Bologne.

Dates :

1^{ère} année académique (17 j. de formation)

- 1^{er} module : - 22-23-24 septembre 2022*
- 18-19 novembre 2022
- 2^e module : - 06-07 janvier 2023
- 03-04 février 2023
- 3^e module : - 10-11 mars 2023
- 31 mars-01 avril 2023
- 4^e module : - 28-29 avril 2023
- 02-03 juin 2023

25h
/mod.

Horaire :

Vendredi et samedi de 9h à 17h
(* 1^{er} séminaire débute le jeudi de 9h à 17h)

Lieu :

Centre sportif La Ferme du Château (ADEPS)
Allée des Sports 12
6280 LOVERVAL

Chèque
Formation

Prix :

- Formation complète hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 3.000 €/année
- Avec chèques-formations : 1.500 €/année (25 CF/module)

- Réf. KS-05

En collaboration avec :

www.kineac-formation.be



KINEAC
FORMATION

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Plan de la formation :

34 jours de formations/année sur 2 années académiques

- Vous souhaitez vous former en kinésithérapie du sport ;
- Obtenir un maximum d'outils pour prendre en charge vos sportifs amateurs ou professionnels, sur terrain ou au cabinet ;
- Manager la reprise du sport de vos sportifs, rendre vos patients actifs ;
- Analyser, comprendre, traiter et participer à la réathlétisation et à la performance avec les preuves probantes actualisées.

Programme :

- Analyse complète posturale du sportif et sa thérapeutique : technopathies, normalisations ;
- Maîtriser/gérer le stress mécanique et le numerical pain rating scale en sport et sur les blessures ;
- Ostéo-articulaires, adaptations posturales ;
- Taping et kinésiotaping ;
- Crochetage, cupping, traitements par ondes vibratoires et ondes mécaniques ;
- Triggerpoints, les douleurs projetées, les syndromes (pseudo)canalaires ;
- Planification de la musculation, du renforcement musculaire adapté post blessure et performance ;
- Les tests de terrains, les tests de coordination, d'agilité ;
- Le screening et la prévention primaire/secondaire ;

Intervenants :

- Fabian Gabellini, Directeur Kineac-Formation, Kiné du sport, Head Physio Paralympic Team Belgium, URBSFA, ... ;
- Dr Borlée Frédéric, Médecin du sport, Clinique du Coureur expert 2.0, RSC Charleroi ;
- Dr Castiaux Jean Pierre, Médecin du sport, RSC Charleroi ;
- Vander Massen Hélène, Préparateur Physique, EPS, Ex Belgian Paralympic Committee JP (Londres, Rio), Cyclisme, Triathlon, Championne du monde Ironman Hawaii amateur 2019 ;
- Paris Valentin, Kinésithérapeute, Fédération Française Basketball (Equipe A féminine) et plusieurs équipes professionnelles de Basket français L1 ;
- Buelens Mathieu, Préparateur Physique, préparateur de Elina Svitolina (WTA-14), préparateur physique AFT et Justine Henin Academy, Clinique du Coureur expert ;
- Laouina Said, Kinésithérapeute, ostéopathe, Ex Kiné Equipe Nationale Rugby (Belgique et Black Star Charleroi) ;
- D'haeyere Jacques, Kinésithérapeute ;
- Delecaut David, Kinésithérapeute ;
- Pieters Serge, Diététicien, nutritionniste du sport ;
- Miserque Yannick, Kinésithérapeute, préparateur physique ;
- Malagnino Patrizia, Kinésithérapeute ;
- Leclercq Ingrid, Kinésithérapeute, Spécial Olympics ;

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Chèque
Formation





4 modules constituent cette spécialisation

Ces modules abordent des compétences et techniques les plus avancées et spécialisées. Ils comprennent des synthèses et les évaluations indispensables à la résolution de problèmes thérapeutiques complexes. La formation développe l'esprit critique dans le domaine des troubles de l'extrémité céphalique et propose une bibliographie actualisée et sérieuse des connaissances et des pratiques professionnelles existantes.

Module 1 :

Kinésithérapie Maxillo-Faciale

La **kinésithérapie maxillo-faciale** est une spécialisation qui occupe une place importante dans le cadre de la rééducation et de la réadaptation manuelle et instrumentale. L'objectif du cours est d'offrir à ses participants les bases anatomiques, physiologiques et thérapeutiques permettant de prendre en charge les patients souffrant de dysfonctions manducatrices et faciales. Une grande partie du cours aborde le traitement des céphalées prises en charge en kinésithérapie.

Nous aborderons les **troubles mécaniques de l'articulation temporo-mandibulaire** ainsi que les signes cliniques associés. L'ensemble de la démarche clinique permet de construire un plan de traitement et d'orienter le patient vers une prise en charge autonome. Une attention particulière sera portée à l'examen dentaire. Cet examen est peu habituel dans le cadre de la kinésithérapie et permet de mieux comprendre nos relations thérapeutiques avec les dentistes. Rendre le patient responsable de son traitement est, dans le domaine de la kinésithérapie maxillo-faciale, indispensable.

Nous étudierons les **Syndrome algo-dysfonctionnels de l'appareil manducateur** en nous intéressant aux muscles et à l'ensemble très complexe des douleurs projetées. Dans ce chapitre nous étudierons les maux de tête d'origine musculaire et comment faire une démarche différentielle avec d'autres algies de l'extrémité céphalique. Traiter le muscle est au centre des préoccupations du kinésithérapeute.

Les **traumatismes de la face** sont particulièrement fréquents. Ainsi la mandibule est l'os le plus fracturé du corps (15% des fractures). Le kinésithérapeute a une place importante dans les services d'orthopédie maxillo-faciale. La rééducation maxillo-faciale permettra aux patients de recouvrer sa fonction articulaire et musculaire. Notre formation mettra l'accent sur la kinésithérapie des muscles faciaux et de l'orbite (la

Kinésithérapie oro-maxillo-faciale et vestibulo-oculaire

rééducation oculaire a une place de choix dans cette spécialité).

Les accidents vasculaires cérébraux sont vecteur de **paralysie faciale**. Ces dysfonctions, souvent négligées dans notre pratique, seront étudiées (différences entre paralysie centrale et périphérique). Les actions rééducatives seront mises en pratique afin de permettre aux patients de retrouver leur capacité expressive, leurs mimiques et les fonctions des muscles orbiculaires.

Ce module 1 se terminera par une étude anatomique des **liens entre l'axe rachidien et l'extrémité céphalique**. Ce chapitre permet de comprendre la réalité de l'importance des prises en charge par la colonne cervicale. Le plexus cervical se projetant directement sur la partie postérieure et antérieure de la tête. Ce chapitre est introductif au module 2 (Cervico-Céphalique).

Le plan du cours :

- Examen clinique ;
- Liens cervico-céphaliques ;
- SADAM et kinésithérapie ;
- Kinésithérapie oculaire ;
- Les paralysies faciales et rééducation ;
- Variations anatomiques et implication en kinésithérapie ;
- Traumatismes maxillo-faciaux.

Module 2 :

Kinésithérapie Cervico-Céphalique

L'axe rachidien sera étudié tant par l'anatomie que la biomécanique. La colonne cervicale est au centre de pathologies à projections locales, mais également vers le bras (connue sous le nom de cervico-brachialgie) ou vers la tête (cervico-céphalgie). Les bilans de la colonne cervicale seront mis à l'honneur, de l'interrogatoire jusqu'à l'évaluation neuroproprioceptive. Ainsi seront étudiés tous les tests articulaires, les tests musculaires permettant de faire un bilan exhaustif de l'axe rachidien.

La prise en charge de ces dysfonctions seront vues et intéresseront les tissus mous, les mobilisations globales et spécifiques, les techniques harmoniques, les étirements et levées de tension, les techniques intra-buccales et techniques myotensives. Ces techniques ont une visée thérapeutique dirigées vers la colonne cervicale, mais aussi vers l'extrémité céphalique dans le cadre des **traitements des céphalées**.

Le **modèle bio-psycho-social** sera mis à l'honneur. Il est devenu une approche phare dans nos prises en charge. Une description et un partage d'expérience entre les participants sera animé.

La prise en charge «Hands-On» sera complétée par un abord «Hands-Off», c'est-à-dire une

approche sensori-motrice et l'étude des renforcements musculaires (modalité, adjuvants techniques ... et analyse critique moderne).

Derrière l'approche classique des fonctions musculaires il ne faut pas négliger la fonction proprioceptive. Cette fonction majeure sera mise à l'honneur, permettant aux patients de retrouver leur autonomie fonctionnelle et ses amplitudes «confortables» de mouvements. Elle permet de retrouver plaisir et confiance en sa colonne cervicale et de lutter contre la kinésiophobie.

La seconde partie du cours sera consacrée aux liens avec la tête. Nous aborderons les déformations crâniennes de l'enfant ainsi que les bilans et les prises en charge modernes basées sur la bibliographie sérieuse. Les questions majeures tel que : **«Quel est le cadre légal et les recommandations actuelles permettant cette prise en charge ?»** ou encore «Quels sont les liens avec la sphère manducatrice et les troubles oropharyngés ?», seront abordées.

Ce module 2 se terminera par une réflexion sur les troubles connexes et plus spécifiquement sur les implications de la sphère orale.

Le plan du cours :

- Anatomie région cervicale ;
- Biomécanique de l'axe rachidien ;
- Tests et bilans de l'axe rachidien ;
- Traitement des tissus mous, mobilisations globales et spécifiques, techniques harmoniques
- Rééducation neuroproprioceptive, sensori-moteur et renforcement musculaire ;
- Céphalées et migraines & red flags, suivi du patient autonome, biopsychosocial et entretien motivationnel ;
- Déformations Crâniennes Positionnelles chez l'enfant : bilans et prises en charge actualisés.

Module 3 : Kinésithérapie Oro-Pharyngée

L'anatomie du complexe oro-pharyngée sera le point de départ de ce module. Le kinésithérapeute sera confronté à l'ensemble des facteurs d'adaptation et de coordination des dysfonctions linguales, tant chez l'enfant que chez l'adulte. Certains comportements définissent les facteurs étiologiques des pathologies manducatrices. Il appartient aux kinésithérapeutes de les reconnaître dans le cadre des **troubles de la déglutition chez l'enfant et l'adulte** et de les traiter.

180 millions d'européens ronflent. Le **syndrome d'apnées obstructives du sommeil** constitue un défi majeur de santé publique, non par les bruits de ronflement qu'il génère, mais par les apnées obstructives qui en découlent. Ces apnées ont des implications fortes dans les activités de la vie quotidienne (sommolence, difficulté à se concentrer, risque lors de la conduite

de véhicules, problème de concentration chez l'enfant, problème d'apprentissage à l'école et risque cardio-vasculaire type AVC).

Le kinésithérapeute a une place centrale dans l'abord de ces pathologies. Actuellement la prise en charge est non thérapeutique car centrée sur l'utilisation instrumentale permettant d'ouvrir les voies aériennes (type CPAP). Le kinésithérapeute possède les outils permettant de replacer la langue dans la bouche, d'ouvrir les voies aériennes et d'assurer ainsi la bonne fonction de l'oro-pharynx.

Le plan du cours :

- Anatomie de l'oro-pharynx et les défis du frein de la langue ;
- Les praxies oro-faciales normalisées ;
- Dysmorphoses cranio-faciale et malocclusion en ODF y compris les corrections des dyspraxies ;
- Chirurgie cavité orale, ORL et orthognatique y compris rééducation pré-et post opératoire ;
- Étude du SAHOS et ronflement chez l'enfant et l'adulte y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Dysphagie mineure chez le sujet âgé y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Cancers Oro-maxillo-faciaux y compris les conséquences fonctionnelles.

Module 4 : Kinésithérapie Vestibulo-oculaire

Ce nouveau module s'accroche à notre formation en kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale. Il sera

une continuité des 3 modules précédents. Cette formation permettra aux kinésithérapeutes de prendre en charge des patients souffrant de troubles de l'équilibre. Les abords théoriques et pratiques des modules précédents permettront de faire cette formation sur 2 jours. Une journée de stage en « extra » sera proposée.

Le plan du cours :

- Anatomie y compris Neurophysiologie de l'équilibration ;
- Biomécanique des canaux semi-circulaire ;
- Kinésithérapie vestibulo-oculaire ;
- TP proprioception périphérique.

Le programme détaillé sera proposé dans le prochain Kiné-Varia News.

Au terme des 4 modules nous vous proposons de devenir spécialiste en **kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale et Vestibulo-Oculaire**.

Chaque module peut être suivi de manière indépendante, mais dans l'ordre car les différentes matières constitutives sont indispensables à la compréhension générale des troubles de l'extrémité céphalique.

L'équipe d'enseignants s'agrandit pour vous fournir plus de compétences et de diversité dans les réflexions.

Intervenants :

Prof. Thyl SNOECK (PhD, PT) Professeur d'anatomie à la VUB et Chargé de cours à la HE2B

Frédéric PAILLAUGUE (PT) Doctorant à la VUB et Maître-Assistant à la HE2B

Bartolo RUSSELLO (PT) Praticien spécialisé dans les troubles oro-pharyngé

Dates :

1^{er} module : 09-10 septembre 2022 (MAXI-09)

2^e module : 07-08 octobre 2022 (MAXI-10)

3^e module : 09-10 décembre 2022 (MAXI-11)

4^e module : A déterminer en 2023 (MAXI-12)

Horaires :

Vendredi et samedi de 9h à 17h

14h
/mod.

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix/module :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formations : 550 €/module
- Avec chèques-formations : 210 €
- + acompte de 130 € sur le compte SERK IBAN: BE56 7785 9758 1588
- En communication : **acompte MAXI-09**

NB : Places limitées

Inscriptions obligatoires et renseignements :

Secrétariat de la SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfgb.be

Chèque Formation



Les patients âgés en fin de vie nécessitent une prise en charge et une approche particulière. En effet, la personne âgée ne métabolise pas les médicaments de la même manière qu'une personne jeune et les troubles du comportement, la confusion ou la démence peuvent venir compliquer la communication. En tant que kiné, nous avons de nombreux outils à notre disposition pour accompagner ces patients. Au cours de cette journée de formation, nous aborderons de manière théorique et pratique le dépistage et la prise en charge des complications chez le patient âgé en fin de vie.

- Rappels théoriques et contexte épidémiologique du vieillissement.
- Les troubles du comportement, la confusion, la démence : échelles d'évaluation (MMSE, BREF,CAM...).

Dépistage et prise en charge des complications chez le patient âgé en fin de vie

- Prise en charge de la douleur : échelles d'évaluations EVA, doloplus, thermomètre de la douleur...
- La dyspnée : évaluation, screening stéthacoustique, EFR, kinésithérapie respiratoire.
- La dysphagie : Mobilisation de la loge antérieure du cou, manœuvre de libération du larynx, thérapie par le chant et la phonation.
- La constipation : Screening viscéral et massage transverse profond.
- Le toucher : concepts théoriques et pratiques, techniques de massage dans la communication non verbale, sensibilisation au toucher.
- Mise en place d'un atelier multi sensoriel.

Intervenants :

Madame Joséphine NOEL, Kinésithérapeute
Monsieur Christophe BERLEMONT, Kinésithérapeute
Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

Dates :

22 novembre 2022

Horaires :

De 9h00 à 16h30

Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26
B-5100 NAMUR

Prix :

- 150 €
 - IBAN : BE56 7785 9758 1588
 - BIC : GKCCBEBB
 - **Réf. KSP-04 + nom du participant**
- Le versement fait office d'inscription

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)



tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
09-10/09/2022	KINESITHERAPIE ORO-MAXILLO-FACIALE T. Snoeck, Ph. D. F. Paillaugue, Kinésithérapeute MSc B. RUSSELLO PT	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 550 € Avec chèques-formation : 340 €	MAXI-09
08-09-10/09/2022 30/09 - 01/10/2022	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	TIHANGE CAF La Neuville 1 B-4500TIHANGE	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	CDL-27
14-15-16-17/09/2022	METHODE MCKENZIE (module A) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-61
22-23-24/09/2022 18-19/11/2022 06-07/01/2023 03-04/02/2023 10-11/03/2023 31/03-01/04/2023 28-29/04/2023 02-03/06/2023	KINESITHERAPIE DU SPORT F. Gabellini, Kinésithérapeute	LOVERVAL (Charleroi) Centre sportif ADEPS La Ferme du Château Allée des Sports 12 B-6280 LOVERVAL	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formation : 1.500 €	KS-05
06-07-08/10/2022	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formation : 420 €	CP-58
16-17-18-19/11/2022	METHODE MCKENZIE (module C) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-62
22/11/2022	DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES COMPLICATIONS CHEZ LE PATIENT ÂGÉ EN FIN DE VIE J. NOEL, Kinésithérapeute C. BERLEMONT, Kinésithérapeute Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme	NAMUR Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 150 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB Réf. KSP-04 + nom du participant Le versement fait office d'inscription	KSP-04
24-25-26/11/2022	KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE G. POSTIAUX, Kinésithérapeute S. OTTO, Kinésithérapeute	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : : 720 € Avec chèques formations : 420 €	CP-59
07-08-09-10/12/2022	METHODE MCKENZIE (module B) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 € = 28 chèques-formation + acompte de 120 €	MCK-63

Toutes nos formations sont disponibles sur

WWW.SFER.BE

Inscrivez-vous dès maintenant, **les places sont limitées**



Nous avons le plaisir de vous annoncer que dès septembre, la SFER déménagera dans son **nouveau centre de formations FORMEHOS**.

Le centre FORMEHOS a été créé en partenariat avec l'UMONS et le CHU Ambroise Pare dans le but de développer conjointement nos activités scientifiques futures. Celles-ci seront également régies par un comité scientifique commun.

Nous pourrions donc vous accueillir dans nos nouveaux locaux exclusivement dédiés à la formation scientifique. Ceux-ci sont équipés de matériel didactique de pointe pour votre meilleur confort.



NEUROPÉDIATRIE Formation complète en neuropédiatrie et prise en charge des troubles du développement global de l'enfant
TECHNIQUES NEURODYNAMIQUES

Techniques neurodynamiques appliquées aux pathologies neurologiques périphériques

THÉRAPIE MANUELLE Formation complète sur 2 années académiques en collaboration avec la BELSO (Belgian School of Osteopathy)

SCOLIOSE Prise en charge de la Scoliose par la méthode des chaînes musculaires

ÉPAULE Actualisation de la prise en charge de l'épaule traumatologique et rhumatologique

ATM : NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE. Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ...

THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle

POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE «Où, Quand et Comment traiter ?...»

BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus

PÉDIATRIE Thérapie manuelle spécifique à la pédiatrie

KINÉ VESTIBULAIRE Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges

GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs

Nos formations

MÉTHODE ABDO-MG® La Méthode GUILLARME® est une méthode spécifiquement respiratoire au service de la rééducation fonctionnelle

CHAINES ARTICULAIRES ET MYOFASCIALES Biomécanique des chaînes articulaires et myofasciales : Notions de base

New - GENOU Actualisation de la prise en charge du genou sportif, traumatique, rhumatologique et chirurgical

New - MAIN Actualisation de la prise en charge des pathologies de la main et du poignet

New - THGFPP Thérapie globale fonctionnelle pelvi-périnéale

New - PERINEO-PEDIATRIE Perfectionnement en rééducation pelvi-périnéale spécifique à la pédiatrie avec Guy Valancogne

NOS FORMATIONS AVEC

B. DE GASQUET ET SANDRO ZATTA

PLAGIOCÉPHALIE Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né

OBSTÉTRIQUE Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum

LOMBALGIE Approche posturale de la lombalgie par la méthode De Gasquet - APOR

ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE!

Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR®



RENSEIGNEMENTS

WWW.SFER.BE - Pol Dumont

0460 94 62 58

info@sfer.be · www.sfer.be

LIEU DES COURS

Avenue du Tir 77
7000 Mons

Suivez-nous :   



UMONS
Université de Mons

FORMEHOS

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4659 - Cabinet de kiné/ostéo à louer rue Baron de Castro 1040 Bxl. Proximité métro et bus 36. SFC : 16 m². WC, salle d'attente. Mobilier et table électrique + espalier. Loyer : 500 euros + charges. Rens. & photos : 0486 61 66 77

VENTE MATERIEL DE KINE

A4660 - Appareil Combi 410 combinant électrothérapie, laser & ultra-sound unit (1/3 MHz). Achat en 2000 chez Gymna jamais utilisé encore dans emballage d'origine. 450€. Prix discutable. Contact : 0472 41 31 82

OFFRE D'EMPLOI EN BELGIQUE

O1311 - Polycliniques Universitaire Ougrée cherche une kiné (F) pour débiter fin sept en tant que vacataire indépendante, durée indéterminée. Prester matinées. Rétribution de 30%. Spécialisée en uro-gynéco ou drainage lymphatique est un plus. Contact : M Liakos 04/336 66 66 - 0495 16 78 54

O1312 - CENTRE DE KINE BELLE VUE à Athus. Nous recherchons, pour agrandir notre équipe un(e) Kinésithérapeute indépendant(e) à temps plein. Info : tél 0496 30 43 94 - 063 37 20 88. Email : info@kinebellevue.com - pthimothée@gmail.com

O1313 - Recherche kiné(F) pour reprendre une partie de ma patientèle à domicile et au cabinet, tout équipé à Ganshoren, à partir du 1/10/22. Rétrocession 30%. HUBERT Agnès : 0475 87 75 22



POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat :
du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

Adresse :

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



LE COIN DES LECTEURS :

Proposez vos idées, vos sujets, ...

Contact : Tél : 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be
Site Web : www.webkine.be

Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

17 septembre 2022 de 11h à 13h

LIEU: centre de formation BELSO:

Centre IFAPME de Charleroi

Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**

CERDEN®

FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHÉRAPIE

Prochaine rentrée académique : 15 octobre 2022
Formule «présentiel» ou «à distance»

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an) + de 165 heures de cours (séminaires et E-Learning) et plus de 100 heures de lectures et compléments aux cours.

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).



Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - contact@cerden.be

Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique



SÉANCE D'INFORMATION :
SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022
à 11 heures
PRÉSENTIEL ou LIVE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
RENSEIGNEMENTS SUR WWW.CERDEN.ORG



Depuis le 1^{er} juillet 2022, nouvelle réglementation pour les IMC

Au 21^e anniversaire du patient, le kinésithérapeute envoie au médecin-conseil une notification avec la mention du score GMFCS.

Lorsque le score GMFCS du patient après son 21^e anniversaire change avec modification du nombre maximum de prestations attestables pour cette année civile, le kinésithérapeute envoie au médecin-conseil une notification avec le score GMFCS modifié et il conserve le score GMFCS modifié dans le dossier du patient. Le nombre de prestations 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 qui ont déjà été attestées dans l'année civile concernée est défalqué du nombre maximum de prestations 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 qui peuvent être attestées par année civile selon le nouveau score GMFCS.

A partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui suit l'année civile durant laquelle le patient atteint son 21^e anniversaire, par année civile, 50 prestations complémentaires 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 peuvent être attestées sur base d'un rapport rédigé par un médecin spécialiste traitant mentionnant la nécessité de ces 50 prestations complémentaires. Pour ces 50 prestations complémentaires, le kinésithérapeute envoie une notification au médecin-conseil et conserve ce rapport dans le dossier du patient.

La notification visée dans les trois alinéas précédents sera adressée par le kinésithérapeute au médecin-conseil. L'intervention de l'assurance pour les prestations dans le cadre de ce traitement est due uniquement si le médecin-conseil est en possession d'une notification valide.

Cette notification doit comprendre au moins :

- les données d'identification du patient (nom, prénom, date de naissance et numéro d'inscription à l'organisme assureur) ;
- les données d'identification du kinésithérapeute (nom, prénom, numéro d'agrément), date du début du traitement ;
- le score GMFCS du patient, et/ou la nécessité de 50 séances complémentaires. Le modèle de cette notification est établi par le Comité de l'assurance soins de santé conformément à l'article 22, 11^e de la loi coordonnée le 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les prestations 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 ne peuvent être attestées que pour des patients qui sont atteints d'infirmité motrice cérébrale ou d'un tableau fonctionnel d'infirmité motrice cérébrale. La confirmation de ce diagnostic doit être fournie sur base d'un rapport rédigé par le médecin spécialiste traitant et avec mention du code GMFCS** (Gross Motor Function Classification System). Ce rapport doit être envoyé au médecin-conseil et mentionné dans le dossier du bénéficiaire, décrit au § 8 du présent article.

Ces prestations ne peuvent être attestées qu'une fois par jour et ne peuvent pas être cumulées le même jour avec d'autres prestations de l'article 7, § 1^{er}, de la nomenclature des prestations de santé à l'exception des prestations «rapport écrit» (560711, 560836, 560954, 561072, 561190, 564454 et 561411) avec lesquelles le cumul est possible.

Les prestations 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 peuvent être attestées une fois par jour jusqu'au 31 décembre de l'année civile pendant laquelle le patient atteint son 21^e anniversaire.

A partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui suit l'année civile durant laquelle le patient atteint son 21^e anniversaire, les prestations 560755, 560873, 560991, 561116, 561212, 564476 et 561304 peuvent être attestées :

- un maximum de 200 fois par année civile pour les patients qui ont un score GMFCS 4 ou 5 ;
- un maximum de 150 fois par année civile pour les patients qui ont un score GMFCS 2 ou 3 ;
- un maximum de 100 fois par année civile pour les patients qui ont un score GMFCS 1.

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2022

Réalisé par Ralet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	Ia, Cabinet du Kiné		Ib, Cabinet dans un Hôpital		Ic, Cabinet Polyclinique Maison Médicale		II Domicile		Résidence communautaire pour personnes Handicapées Illa, en soins psychiatriques Illb,		IV Hôpitaux Patients Hospitalisés		Centre de rééducation fonctionnelle conventionné V Patients ambulants V Patients hospitalisés		Résidence communautaire pour personnes Agées VI		
	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2° pathologie)																	
Séance Individuelle (après les 9 premières séances)	560011 (25)	560114 (25)	560210 (25)	560313 (19)	560416 (32)	564395 (32)	560501 (25)	560534 (30)	560545 (30)	560571 (32)							
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
Séance Individuelle Type II - 15 min	560055 (27)	560151 (27)	560254 (27)	560350 (21)	560453 (34)	564410 (34)	560523 (39)	560534 (30)	560545 (30)	560615 (34)							
Dérégation d'honoraires	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
Examen Titre Consultatif	560092 (44)	560195 (44)	560291 (44)	560394 (46)	560497 (46)	564410 (34)	560523 (39)	560534 (30)	560545 (30)	560615 (34)							
	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
§11 Pathologies lourdes E - séances illimitées. Accord du M.C. - 3 ans maximum. Prolongation possible.																	
Séance Individuelle	560652 (14)	560770 (14)	560895 (14)	561013 (47)	561131 (32)	564432 (32)	561245 (14)	561315 (14)	561326 (14)	561352 (32)							
Type I	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 24	30 Min	M 16	20 Min	
Séance type II 15 min	560696 (40)	560814 (40)	560932 (40)	561050 (40)	561175 (43)	564513 (43)	561282 (40)	561282 (40)	561282 (40)	561396 (43)							
2ème séance de la journée 15 min - Type II	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	M 12	*****	
Rapport écrit	560711 (10)	560836 (10)	560954 (10)	561072 (10)	561190 (35)	564454 (35)	561282 (40)	561282 (40)	561282 (40)	561411 (35)							
	M 34,62	*****	M 34,62	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	M 14,5	*****	
Examen Titre Consultatif	560733 (23)	560851 (23)	560976 (23)	561094 (17)	561175 (43)	564513 (43)	561282 (40)	561282 (40)	561282 (40)	561396 (43)							
	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	M 24	*****	
IMC	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4)	561212 (5)	564476 (5)	561304 (5)	561304 (5)	561304 (5)	561396 (43)							
2 type I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	
Diagnostic avant 7 ans	639332 (5)	639354 (5)	639376 (5)	639391 (4)	639413 (5)	639796 (5)	639446 (5)	639450 (5)	639461 (5)	639472 (5)							
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	
	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1)	639575 (2)	639811 (2)	639801 (2)	639812 (2)	639823 (2)	639834 (2)							
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	M 96	120 Min	
Séance individuelle	562332 (8)	562354 (8)	562376 (8)	562391 (6)	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3)	562505 (5)	562515 (3)							
	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	
1,5 type I	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	M 36	45 Min	
50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un hôpital ou d'un centre de rééducation. La phase subaiguë doit être prescrite par spécialiste en médecine physique rééducation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)																	
Séance individuelle	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3)	562492 (37)	562505 (5)	562515 (3)	562523 (3)	562531 (3)	562540 (5)	562549 (37)	562558 (37)	562567 (37)	562576 (37)	562585 (37)	562594 (37)	562603 (37)
	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48
2 types I	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48	60 Min	M 48
2 périodes de traitement suivant les besoins thérapeutiques du patient - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)																	
§12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)																	
2e séance - 15 min	561433 (37)	561455 (37)	561470 (37)	561492 (37)	561514 (42)	564535 (42)	561540 (37)	561551 (38)	561562 (38)	561573 (42)							

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs,
déplacements compris, depuis le 1^{er} JUILLET 2022

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM*		PATIENTS NON BIM*			
			REMBT	TM	Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
					REMBT	TM	REMBT	TM
1	96	92,50	90,67	1,83	87,66	4,84	65,62	
2	96	90,00	88,62	1,38	86,12	3,88	64,59	
3	48	52,63	50,35	2,28	46,83	5,80	35,13	
4	48	51,50	49,67	1,83	46,66	4,84	35,00	
5	48	49,00	47,62	1,38	45,12	3,88	33,84	
6	36	40,00	38,17	1,83	35,16	4,84	26,38	
7	36	40,00	37,55	2,45	33,54	6,46	25,16	
8	36	37,50	36,12	1,38	33,62	3,88	25,22	
9	36	37,50	35,50	2,00	32,00	5,50	24,00	
10	34,62	30,65	30,65	0,00	30,65	0,00	22,99	
11	24	28,60	25,65	2,95	21,39	7,21	16,05	
12	24	24,76	22,31	2,45	18,30	6,46	13,73	
13	24	27,50	25,05	2,45	21,04	6,46	15,79	
14	24	26,08	24,70	1,38	22,20	3,88	16,65	
15	24	26,10	24,10	2,00	20,60	5,50	15,46	
16	24	26,10	23,60	2,50	19,85	6,25	14,89	
17	24	24,76	22,93	1,83	19,92	4,84	14,95	
18	24	25,50	23,05	2,45	19,04	6,46	14,29	
19	24	26,50	22,87	3,63	19,12	7,38	14,34	
20	24	Max. 25,50	10,88	Libre	6,87	Libre	5,16	
21	24	Max. 25,50	9,70	Libre	5,95	Libre	4,47	
22	24	25,68	25,68	0,00	25,68	0,00	19,27	
23	24	22,26	20,88	1,38	18,38	3,88	13,79	
24	24	23,00	21,00	2,00	17,50	5,50	13,13	
25	24	24,00	21,50	2,50	17,75	6,25	13,32	
26	24	Max. 24,00	8,83	Libre	5,33	Libre	4,00	
27	24	Max. 24,00	8,33	Libre	4,58	Libre	3,44	
28	24	21,18	18,68	2,50	14,93	6,45	11,20	
29	24	17,34	15,34	2,00	11,84	5,50	8,88	
30	24	17,34	14,84	2,50	11,09	6,25	8,32	
31	16	15,97	14,97	1,00	13,97	2,00	10,48	
32	16	14,75	13,75	1,00	12,75	2,00	9,57	
33	16	Max. 14,75	6,30	Libre	5,30	Libre	3,98	
34	16	Max. 14,75	5,56	Libre	4,56	Libre	3,42	
35	14,50	13,23	13,23	0,00	13,23	0,00	9,93	
36	12	12,76	11,76	1,00	10,76	2,00	8,07	
37	12	7,67	6,67	1,00	5,67	2,00	4,26	
38	12	7,35	6,35	1,00	5,35	2,00	4,02	
39	12	7,23	6,23	1,00	5,23	2,00	3,93	
40	12	7,05	6,05	1,00	5,05	2,00	3,79	
41	12	6,94	6,94	0,00	6,94	0,00	5,21	
42	12	6,13	5,13	1,00	4,13	2,00	3,10	
43	12	5,64	4,64	1,00	3,64	2,00	2,73	
44	24	22,26	19,76	2,50	16,01	6,25	12,01	
45	24	22,26	20,26	2,00	16,76	5,50	12,57	
46	24	24,76	21,13	3,63	17,38	7,38	13,04	
47	24	27,50	25,67	1,83	22,66	4,84	17,00	
48	16	13,23	12,23	1,00	11,23	2,00	8,43	

L
I
B
R
E
S

*BIM: Bénéficiaire de l'intervention majorée (= ex VIPO)

Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) : Services aux membres. Y. R.